

Assemblée Générale Ordinaire
du 28 juin 2011

Exercice 2010—104^e exercice



Faire face quoi qu'il arrive !


CAMEIC

Conseil d'administration

Geoffroy de WARREN	Président du Conseil
Bernard LABBÉ	Vice-président
Michel VIELLARD	Administrateur
Richard BURELLIER	Administrateur
Jean-Michel PLA	Administrateur
Jérôme ISENBART	Administrateur
Nicole LE GALL	Administrateur salariée

Commissariat aux comptes

Gérard COURRÈGES Commissaire aux comptes associé PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	Titulaire
Yves NICOLAS Commissaire aux comptes associé PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	Suppléant

Direction générale

Jean-Michel PLA	Directeur Général
------------------------	--------------------------

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2011

Le mardi 28 juin 2011 à 10h30, les sociétaires de la CAMEIC, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la société, 25, rue de Madrid à PARIS 8^e, sur convocation faite à chacun d'eux le 8 juin 2011 et par avis inséré dans le journal d'annonces légales « *Les Petites Affiches* » n°114 du 9 juin 2011.

Monsieur Geoffroy de WARREN préside en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Messieurs Richard BURELLIER et Jérôme ISENBART, Administrateurs sont appelés comme scrutateurs.

Le Bureau ainsi composé, désigne Monsieur Jean-Michel PLA, Directeur Général de la société, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, constate que le quorum requis par l'article 17 des statuts de la CAMEIC est atteint, et l'Assemblée Générale réunissant plus du quart des sociétaires est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales dans lequel a paru la convocation,
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chacun des sociétaires,
- le bilan de la société au 31 décembre 2010,
- le compte d'exploitation et l'annexe,
- le rapport du Conseil d'administration,
- les rapports du commissaire aux comptes.

Il est donné ensuite lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2010.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, Chers sociétaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité du 104^e exercice de la CAMEIC et nous vous présentons ci-après les opérations effectuées par la société au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2010.

L'année 2010 marque une étape importante dans la vie de notre société qui a vu son chiffre d'affaires dépasser un seuil symbolique des **20 millions d'Euros**. En effet, notre développement se poursuit dans des conditions quasi identiques à celles de l'année 2009, puisque l'accroissement du chiffre d'affaires a été en 2010 de **54 %** par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution très importante se confirme donc puisque depuis 2007, nous avons quasiment multiplié notre chiffre d'affaires par 3,52 :

2007	5 806 K€	
2008	8 480 K€	+ 46 %
2009	13 281 K€	+ 57%
2010	20 448 K€	+ 54 %

Ce développement démontre, s'il en était besoin, qu'il reste de la place sur le marché des assurances, pour des petites sociétés d'assurances mutuelles comme la nôtre, qui tout en se voulant gardienne de valeurs fondamentales comme le mutualisme qui préside à notre action, sait s'adapter aux besoins de nos partenaires courtiers tout en conservant la qualité de service qui est due à nos sociétaires.

Cet accroissement de notre chiffre d'affaires serait cependant sans grand intérêt, s'il ne s'accompagnait corrélativement d'une maîtrise de notre sinistralité et d'une amélioration de nos ratios techniques.

Au plan de la sinistralité, nous constatons qu'alors que le chiffre d'affaires progresse de 54 %, le volume des sinistres bruts de réassurance qui représentaient **10 523 K€** en 2009, s'établit à 11 407 K€ en 2010 - soit une augmentation de seulement de 8 % - ce qui nous donne un rapport entre les sinistres et les primes acquises de **56 %**.

Pour ce qui concerne le rapport sinistres à primes net de réassurance, qui se situait à 85 % en 2009 (2 670 K€ de sinistres pour 3 086 K€ de primes), il est égal à **55 %** en 2010 (2 002 K€ de sinistres pour 3 591 K€ de primes).

Par ailleurs, la moyenne de nos cessions en réassurance qui se situait à 77 % en 2009, s'est accrue en 2010 de 8 points et est passée à 82 %. Ceci est dû à l'augmentation du volume d'affaires des produits notamment santé, qui réassurés à 85 %, entraînent une augmentation significative des cessions en réassurance. Ce constat nous a conduits à réviser de façon significative le montant de notre rétention au 1^{er} janvier 2011 en portant dans la plupart de nos traités de réassurance proportionnelle, notre rétention à 30 % au lieu de 20 %.

Tout en maintenant une politique de réassurance extrêmement prudente, auprès des réassureurs les mieux notés du marché, nous avons donc augmenté notre prise de risque dans d'autres produits que la santé, afin de permettre dans les années à venir de parvenir à un résultat technique, non seulement équilibré, mais bénéficiaire de manière à accompagner notre croissance uniquement par des gains techniques.

Nos ratios techniques se sont très nettement améliorés puisque les résultats de 2010 ont permis de réduire notre déficit technique réel de façon très significative. En effet, en 2009, en raison d'un jeu d'écritures qui nous avait imposé de porter la charge de la Couverture médicale universelle (CMU) dans le compte non technique, notre compte technique affichait un résultat de 221 K€.

En fait, une fois la CMU (- 442 K€) rétablie dans le compte technique comme il se doit, le résultat technique aurait dû être égal à - **221 K€**.

En 2010, ce déficit technique a été ramené à - **74 K€**, soit une réduction de 67 %.

Jusqu'en 2010, la contribution versée par les assurés sur leur cotisation un régime de soins de santé et destinée à alimenter la Couverture Médicale Universelle, était considérée fiscalement comme une prime, et était enregistrée comme telle en comptabilité, venant ainsi gonfler artificiellement le chiffre d'affaires. Au 1^{er} janvier 2011, les pouvoirs publics ont requalifié cette contribution en taxe fiscale, rendant ainsi sa comptabilisation plus claire et plus adaptée. Afin de profiter de cet éclaircissement, nous avons anticipé au niveau de la présentation de nos comptes 2010, sur le dispositif mis en œuvre pour 2011. Ainsi, nous avons comptabilisé l'ensemble de nos primes hors CMU, et avons inscrit le produit de cette contribution dans un compte de taxe et la charge de la CMU dans les charges techniques. La présentation y gagne en clarté et en simplicité et le résultat de cette anticipation s'avère totalement neutre au plan du résultat technique.

Nous vous rappellerons que ce résultat technique s'élevait à - 525 K€ en 2008, pour - 74 K€ en 2010, et si l'accroissement de notre rétention décidée au 1^{er} janvier 2011 avait déjà été effective au 1^{er} janvier 2010, le résultat technique de l'exercice 2010 aurait été largement positif à 125 K€. Cette projection nous permet, tous paramètres restant comparables à ceux de 2010, d'être assurés d'avoir totalement résorbé notre déficit technique à la fin 2011.

Au plan financier, l'instabilité financière qui a perduré tout au long de l'année, nous a obligés à maintenir quasiment le statu quo sur le marché actions. Les mouvements se sont limités à 116 K€ de plus-values, pour 64 K€ de moins-values et l'essentiel de nos revenus (310 K€) résulte des marchés de taux.

Compte tenu de la situation au 31 décembre 2010, nous avons été contraints de passer une dotation supplémentaire de 51 K€ à la provision pour dépréciation à caractère durable, qui s'élevait à la fin de l'exercice 2010 à 618 K€.

A la clôture de l'exercice, notre portefeuille représentait : **11 984 K€** en valeur nette et **12 155 K€** en valeur de réalisation (soit - 3,82 % par rapport à sa valeur au 31 décembre 2009, 12 638 K€). Le solde des opérations financières est cependant positif et représente 226 K€.

Toutes ces opérations nous permettent d'obtenir un résultat avant impôt de **115 K€**, qui après imputation d'une partie du déficit fiscal de l'exercice n-1, demeure au même niveau après impôt.

Nous vous demanderons d'affecter ce résultat final de **115 K€** du report à nouveau constitué les années précédentes.

Au plan de la gouvernance et du contrôle de gestion, votre Conseil d'administration s'est particulièrement intéressé aux nouvelles règles de solvabilité (Solvabilité II) qui doivent être applicables au 1^{er} janvier 2013. Grâce aux travaux actuariels qui ont été menés par le Conseil d'administration, et en particulier par le Comité d'audit qui se réunit très régulièrement, il a été possible de répondre aux dernières études engagées par les autorités européennes (QIS V).

A ce sujet, la rédaction des dispositions générales de notre garantie historique « INTAC » posait un problème dans la mesure où la seule limitation temporelle de cette assurance était d'une année. Or, bien que depuis la création de cette assurance en avril 1907, nous n'ayons connu aucun conflit social supérieur à 11 jours, il n'en demeurait pas moins que sur le plan théorique, la garantie pouvait s'étendre à des périodes beaucoup plus longues, et en matière d'analyse de risque, nous obligeait à immobiliser des capitaux importants dans le cadre de Solvabilité II.

Votre Conseil d'administration a donc décidé de limiter contractuellement la garantie à 12 jours d'indemnisation par exercice, en contrepartie d'une baisse de la cotisation pour les sociétaires adhérents à cette assurance. L'ensemble de ces sociétaires ont été consulté pour recueillir leur accord sur ces nouvelles dispositions, et la quasi-totalité d'entre eux, a décidé de maintenir l'adhésion à cette garantie.

Grâce à cette modification, la situation de la CAMEIC face à Solvabilité II, y gagne en confort et fiabilité, puisque le MCR (*Minimum Capital Requirement*), à savoir le niveau minimum de fonds propres exigé par les autorités de contrôle a été estimé à 1 179 K€, et se trouve couvert à hauteur de 960 %, et le SCR (*Solvency Capital Requirement*) à savoir le capital requis pour assurer la solvabilité de notre société a été estimé à 4 715 K€, et se trouve donc couvert par nos fonds propres à hauteur de 240 %.

Pour mémoire, dans le système actuel (Solvabilité I), et avec les mêmes paramètres de calcul, l'exigence de marge de solvabilité a été estimée à 1 307 K€ et se trouve couverte à hauteur de 883 %.

La nouvelle réglementation qui sera applicable au 1^{er} janvier 2013, augmente certes la marge de solvabilité exigée, mais notre société peut envisager le passage à Solvabilité II, avec une certaine quiétude, tout en poursuivant son développement.

Par ailleurs, les efforts de rationalisation et de contrôle de notre gestion se sont poursuivis en 2010. Ils sont devenus d'autant plus nécessaires, que notre développement nous conduit en permanence à accroître le nombre des délégations de souscription et de gestion que nous consentons à nos partenaires. Ils seront encore accentués en 2011, en vue d'aboutir à la fin de cet exercice, à la finalisation de notre système informatique, qui doit suivre notre développement de manière harmonieuse.

Bien sur, une telle évolution ne peut pas se dérouler sans avoir d'impact sur les conditions de travail de nos personnels. Cet accroissement très important de notre activité a demandé de leur part de constantes adaptations. En septembre 2010, nous avons étoffé nos effectifs de deux personnes supplémentaires, dont un directeur du développement, et ce recrutement a porté nos effectifs à 11 salariés pour gérer l'ensemble de ces activités et une augmentation de 53 % de notre chiffre d'affaires. Le constat est simple : si le chiffre d'affaires de la société a augmenté de 352 % depuis 2007, les effectifs de la CAMEIC sont restés de 9 personnes sur ces trois exercices, l'apport de deux personnes supplémentaires n'étant intervenu qu'en septembre 2010.

L'ensemble des services a été restructuré et continue d'être modifié en permanence afin de faire face à de nouvelles contraintes, ce qui a demandé et demande un constant renouvellement dans les méthodes et procédures mises en place.

Tous les collaborateurs de la CAMEIC se sont pliés à ces exigences avec dévouement, et nous tenons à les remercier pour leur implication et les efforts importants qu'ils ont déployés. Sans eux, tout ceci aurait été, sinon impossible, du moins, beaucoup plus difficile. C'est pourquoi, nous avons décidé que le montant de l'intéressement attribué au titre de l'exercice 2010, soit d'un montant identique à celui attribué au titre de l'exercice précédent, soit 22 K€.

Nous remercions également tous les sociétaires de la CAMEIC, ainsi que tous nos partenaires pour la confiance qu'ils continuent à nous témoigner.

Qu'ils soient assurés que nous nous employons sans relâche à la mériter en veillant au développement harmonieux de notre société, dans un souci permanent d'assurer la sécurité et la pérennité des engagements que nous avons pris envers eux.

Le Président du Conseil d'administration



Geoffroy de Warren

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF

Rubriques		2010			2009
		Montant brut	Amortissements et provisions pour dépréciation	Montant net	Montant net
2.	ACTIFS INCORPORELS	253	176	77	36
3.	PLACEMENTS				
3A	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	1 936	48	1 888	1 901
3C	AUTRES PLACEMENTS	10 367	619	9 748	10 626
		12 303	667	11 636	12 527
5.	PARTS DES CESSIONNAIRES DANS LES P.T.				
5A	PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES	1 149		1 149	1 403
5D	PROVISIONS POUR SINISTRES	1 796		1 796	3 172
		2 945		2 945	4 575
6.	CREANCES				
6A	NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE				
6AA	PRIMES RESTANT A EMETTRE	0		0	150
6AB	AUTRES CREANCES	2 244		2 244	1 992
6B	NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	210		210	14
6C	AUTRES CREANCES :				
6CA	PERSONNEL	3		3	3
6CB	ETAT, ORGANISMES SOCIAUX	118		118	89
6CC	DEBITEURS DIVERS	0		0	0
		2 575		2 575	2 248
7.	AUTRES ACTIFS				
7A	ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	339	173	166	172
7B	COMPTES COURANTS ET CAISSE	352		352	14
		691	173	518	186
8.	COMPTES DE REGULARISATION				
8A	INTERETS ET LOYERS ACQUIS NON ECHUS	78		78	46
8B	FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES	436		436	512
8C	AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	40		40	55
		554		554	613
	TOTAL GENERAL	19 321	1 016	18 305	20 185
C1	ENGAGEMENTS HORS BILAN				
	ENGAGEMENTS RECUS				

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

PASSIF

Rubriques	Exercice 2010	Exercice 2009
1. CAPITAUX PROPRES		
1A FONDS D'ETABLISSEMENT	240	240
1D AUTRES RESERVES	12 286	11 756
1E REPORT A NOUVEAU	-874	
1 F RESULTAT DE L'EXERCICE	115	-333
	11 767	11 663
3. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
3A PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES	1 381	1 694
3D PROVISIONS POUR SINISTRES	2 289	3 879
3 F PROVISIONS PARTICIPATION RESULTATS	1	1
3.I PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE	-	-
3.J PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS	-	-
	3 671	5 574
7. AUTRES DETTES		
7A NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	10	24
7B NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	2 130	2 230
7E AUTRES DETTES		
7EC PERSONNEL	78	69
7ED ETAT, ORGANISMES SOCIAUX	463	400
7EE CREANCIERS DIVERS	70	69
	2 751	2 792
8. COMPTES DE REGULARISATION	116	156
TOTAL GENERAL	18 305	20 185
C2 ENGAGEMENTS HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	447	442

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

COMPTE TECHNIQUE

Rubriques		Exercice 2010			Exercice 2009
		Montant brut	Cessions et rétrocessions	Montant net	Montant net
1. PRIMES ACQUISES					
1A PRIMES		20 134	16 602	3 532	3 285
1B VARIATION DES PRIMES NON ACQUISES		313	254	59	-199
	+	20 447	16 856	3 591	3 086
2. PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	+	15		15	-14
4. CHARGES DES SINISTRES					
4A PRESTATIONS ET FRAIS PAYES		12 997	10 781	2 216	1 749
4B CHARGES DES PROVISIONS POUR SINISTRES		-1 590	-1 376	-214	921
	-	11 407	9 405	2 002	2 670
5D PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE	-	0		0	-174
6. PARTICIPATION AUX RESULTATS	-	0		0	-58
7. FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION					
7A FRAIS D'ACQUISITION		5 749		5 749	3 684
7B FRAIS D'ADMINISTRATION		2 924		2 924	1 308
7C COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS		-7 191		-7 191	-4 720
	-	1 482		1 482	272
8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES	-	196		196	141
RESULTAT TECHNIQUE				-74	221

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

COMPTE NON TECHNIQUE

Rubriques			Exercice 2010	Exercice 2009
1.	RESULTAT TECHNIQUE	+	- 74	221
3.	PRODUITS DE PLACEMENT			
3A	REVENUS DES PLACEMENTS		310	295
3B	AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS			37
3C	PROFITS SUR REALISATION PLACEMENTS		116	80
		+	426	412
5.	CHARGES DES PLACEMENTS			
5A	FRAIS DE GESTION ET FINANCIERS		102	88
5B	AUTRES CHARGES DE PLACEMENTS		34	449
5C	PERTES SUR REALISATION PLACEMENTS		64	15
		-	200	552
6.	PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-	-15	- 14
9.	RESULTATS EXCEPTIONNELS			
9A	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	0
9B	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	0
		+	0	0
	AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES			442
10.	INTERESSEMENT	-	22	22
11.	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-		
11A	REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS	+		-37
	RESULTAT DE L'EXERCICE		115	-333

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux sociétaires
CAMEIC
25, rue de Madrid
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CAMEIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le 1^{er} paragraphe des « Faits marquants » de l'annexe des états financiers, qui présente le changement de réglementation comptable relative à la comptabilisation des contrats de réassurance dit « finite » et des contrats de réassurance purement financière. Ce changement n'a aucune incidence sur les comptes de la société.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

Le contexte d'élaboration des comptes reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone Euro.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Certains postes techniques propres à l'activité d'assurance et de réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques, dont les modalités de détermination sont indiquées dans la note 2.2.8. de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de votre société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble des hypothèses.

- La note 2.2.2 de l'annexe décrit les principes et les méthodes d'évaluation des placements immobiliers et des autres placements, ainsi que les modalités de détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable et de la provision pour risque d'exigibilité.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des méthodes d'évaluation, sur la correcte application des modalités mises en œuvre et sur la cohérence des hypothèses retenues par votre société pour déterminer les éventuelles dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2011

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Sociétaires
CAMEIC
25, rue de Madrid
75008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.322-57 du Code des assurances, relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du Code des assurances.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L-225-40 du Code de commerce et de l'article R.322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Administrateur concerné : Monsieur Isenbart

La conclusion d'une convention entre la CAMEIC et Monsieur ISENBART, actuaire IFSA a été autorisée lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 décembre 2009, convention aux fins de mise en place des compétences actuarielles nécessaires à l'évaluation, au suivi et au contrôle des risques de la CAMEIC.

Cette convention a été signée le 4 janvier 2010 pour effet au 1^{er} janvier 2010.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2011
Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PREVU PAR L'ARTICLE R322-57-
IV-2° DU CODE DES ASSURANCES
SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRES DE LA SOCIETE**

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Sociétaires

CAMEIC

25, rue de Madrid 75008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le Président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2011

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

État des placements au 31 décembre 2010

VALEURS MOBILIERES ET TITRES ASSIMILES DETENUS EN FRANCE ET AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES ENGAGEMENTS
REGLEMENTES

VALEURS ESTIMEES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES R 332-19 ET R 332-20

IMMOBILISATIONS

Désignation des valeurs	Nbre	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur réalisation
Immeuble 25 rue de Madrid Paris 75008	1	1 935 846,65	- 47 826,33	1 888 020,32	1 985 844,26
TOTAL		1 935 846,65	- 47 826,33	1 888 020,32	1 985 844,26

ACTIONS ET AUTRES TITRES

Désignation des valeurs	Nbre	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur réalisation
FRANCE					
FR0000120404	ACCOR	1 800	88 408,00	-28 484,04	59 923,96
FR0000120628	AXA	6 860	144 009,70	-58 554,68	85 455,02
FR0000131104	BNP PARIBAS	1 815	119 967,93	-29 872,51	90 095,42
FR0000120172	CARREFOUR	3 200	171 603,00	-68 342,49	103 260,51
FR0000125585	CASINO GUICHARD	1 300	117 855,00	-23 938,48	93 916,52
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	3 567	94 682,58	-58 970,42	35 712,16
FR0000120644	DANONE	3 704	196 148,13		196 148,13
FR0010208488	GDF SUEZ	4 152	157 530,47	-44 178,05	113 352,42
FR0000131906	RENAULT	845	46 578,85	-9 420,55	37 158,30
FR0000120578	SANOFI-AVENTIS	3 100	175 329,00		175 329,00
FR0000130809	SOCIETE GENERALE	839	65 357,52	-31 025,64	34 331,88
FR0000120271	TOTAL	6 500	311 019,00		311 019,00
FR0000124711	UNIBAIL RODAMCO	600	80 139,00		80 139,00
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	1 493	53 412,43	-21 017,90	32 394,53
FR0000125486	VINCI	1 489	67 573,05		67 573,05
FR0000127771	VIVENDI	7 792	213 832,24	-54 660,30	159 171,94
ZONE EURO HORS FRANCES					
FI0009000681	NOKIA	2 000	46 620,00	-32 498,26	14 121,74
ACTIONS INTERNATIONALES					
FR0000978454	PALATINE EUR. SMALL CAP	3	1 056,75		1 056,75
TOTAL			2 151 122,65	-460 963,31	1 690 159,34
				1 690 159,34	1 592 136,86

OBLIGATIONS						
Désignation des valeurs	Nbre	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur réalisation	
OBLIGATIONS A TAUX FIXE						
FR0010369413	AIR France 4,75% 22/01/14	5	260 871,86	-1 366,12	259 505,74	259 247,00
FR0000492076	AXA 2 ,5% 01/01/14	1365	300 709,50	263,14	300 972,64	299 527,41
XS0148310294	BEI 5,375% 2002-2012	350	393 750,00	-32 632,90	361 117,10	380 108,75
FR0010163329	CADES 3,625% 05-250415	300	290 043,00	4 689,81	294 732,81	316 408,50
FR0000582686	CNA 5,80% 97-2012	327 765	379 388,43	-43 089,51	336 298,92	340 744,49
FR0010134379	CRH 4,10% 25/10/15	10	533 166,65	-396,25	532 770,40	527 400,00
ES0000012783	ESPAGNE 5,5% 02-17	300	343 737,00	-14 948,12	328 788,88	311 282,40
XS0253995368	FIAT FIN 5,625% 11	300	297 750,00	1 762,22	299 512,22	306 633,60
FR0010456475	IMERYS TF 18/04/17	6	316 787,94	-110,40	316 677,54	305 397,00
FR0000187718	LYON. BQ 5,75% 01-2013 TSR	94	99 640,00	-3 881,44	95 758,56	98 951,73
XS0365901734	LAFARGE 6,125% 28/05/15	8	417 362,92	-1 749,84	415 613,08	425 400,00
FR0010941427	MISARTE PPR 3,25% 01-16	1400	198 085,36	-87,57	197 997,79	214 891,66
FR0010398271	PERNOD RIC. 4,625% 13 T2	6	284 889,04	5 417,21	290 306,25	312 450,30
FR0010160929	VIVENDI 3,875% 05-150212	300	289 249,50	8 308,69	297 558,19	307 406,10
IT0003625909	ITALIE 2,15% 04-15/09/2014	275	305 129,30	-17 260,57	287 868,73	318 656,53
XS0290422095	WENDEL 4,875% 21/09/15	5	235 818,14	1 111,74	236 929,88	242 414,50
OBLIGATIONS A TAUX VARIABLE						
FR0010128736	CREDIT LOG. 04 PERPETUEL	440	440 000,00	-90 156,88	349 843,12	349 843,12
FR0000165912	CRED.LYON.TMO DEC 86 SUB.DI	229 000	216 176,00	-67 326,00	148 850,00	148 850,00
XS0294547525	ST GOBAIN TV07 110412 EMTN	400	395 400,00	3 267,29	398 667,29	399 680,80
TOTAL OBLIGATIONS			5 997 954,64	-248 185,50	5 749 769,14	5 865 293,89

MONETAIRES OPCVM						
Désignation des valeurs	Nbre	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur réalisation	
OPCVM OBLIGATAIRE						
FR0010001214	AMUNDI	5	133 538,50		133 538,50	133 914,70
FR0007451745	BSO C. TERME FCP	3 400	109 357,85		109 357,85	109 361,00
FR0010112094	BNP PARIBAS CT	820	163 229,20		163 229,20	163 311,20
FR0010149120	CARMIGNAC SECURITE 3D	127	194 257,93		194 257,93	194 654,17
FR0000972473	HSBC OBLIGATIONS CT	470	142 240,80		142 240,80	142 569,80
OPCVM DIVERSIFIE						
FR0007486139	BSO INVEST.I FCP	1 500	443 308,54		443 308,54	479 370,00
FR0010080911	BSO PATRIMOINE	145	519 329,76		519 329,76	544 614,10
FR0010135103	CARMIGNAC PATRIMOINE	28	147 720,44		147 720,44	148 136,24
FR0007014931	INDOSUEZ ARBITRAGE 3DEC	35	73 499,50		73 499,50	66 034,85
OPCVM MONETAIRE						
LU0165128348	HSBC GIE EURO	2 000,000	52 888,00		52 888,00	53 120,00
FR0010114108	SEQUIN SI 3DEC	1,094	11 125,55		11 125,55	11 158,15
LU0011957437	SGAM FD MONEY MARKET AC	8 259	227 244,73		227 244,73	227 287,68
TOTAL OPCVM			2 217 740,80		2 217 740,80	2 273 531,89

AUTRES PLACEMENTS

Désignation des valeurs	Nbre	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur réalisation
BANQUE CREDIT AGRICOLE		218 648,23		218 648,23	218 648,23
BANQUE SAINT OLIVE		1 062,78		1 062,78	1 062,78
BANQUE SAO PAULO		316,05		316,05	316,05
UBS France		132 371,47		132 371,47	132 371,47
DEPÔTS DE GARANTIE		8 649,41		8 649,41	8 649,41
CAISSE		25,67		25,67	25,67
INTERETS COURUS NON ECHUS		77 551,82		77 551,82	77 551,82
TOTAL		438 625,43		438 625,43	438 625,43

RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation des valeurs	Nbre	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur réalisation
210 IMMOBILIER		1 935 846,65	-47 826,33	1 888 020,32	1 985 844,26
230 ACTIONS ET AUTRES TITRES		2 151 122,65	-460 963,31	1 690 159,34	1 592 136,86
230 MONETAIRES		2 217 740,80		2 217 740,80	2 273 531,89
231 OBLIGATIONS		5 997 954,64	-248 185,50	5 749 769,14	5 865 293,89
AUTRES PLACEMENTS		438 625,43		438 625,43	438 625,43
TOTAL		12 741 290,17	-756 975,14	11 984 315,03	12 155 432,33

I - INFORMATIONS GENERALES

1.1 - Présentation générale de la société

La CAMEIC est une société d'assurances mutuelle à cotisations variables, régie par le Code des assurances, qui a commercialisé 48 contrats d'assurances différents en 2010. Ces contrats sont regroupés par dans les 14 types de produits suivants :

- **Interruption d'activité, conflits sociaux** : INTAC ;
- **Perte d'emploi, Chômage** : AGAPE, APRES, ATRIDE, PROSPECTIV', Chômage additionnel ;
- **Perte d'emploi emprunteurs** : ASPEE ;
- **Annulation d'évènements** : ARIAS, ARIAS ARMONIE, IMENE, AUDIOVISUEL, ARESA ;
- **Pannes Mécaniques** : PANAUTO ;
- **Remontées Publicitaires** ;
- **Loyers Impayés** : APEFI, PNO ;
- **Individuelle Accidents** : AIA, AGAPE Prévoyance, Blessures – brûlures ;
- **Santé** : Frais de santé, IJ Hospitalisation, Capital Féminité, Maintien de revenus, Frais Généraux ;
- **Mortalité et santé des chevaux** ;
- **Santé Chiens-Chats** ;
- **Multirisques Dommages évènements** ;
- **Multirisques Etablissements équestres** ;
- **Multirisques habitation**.

1.2 - Faits significatifs de l'exercice 2010

Au plan de la réassurance, l'avis 2009-12 du 1^{er} octobre 2009 du Conseil National de la Comptabilité, relatif aux règles de comptabilisation par les organismes d'assurance des contrats de réassurance dite "*finite*" et des contrats de réassurance purement financière, prévoit une modification à compter du 1^{er} janvier 2010 des règles de comptabilisation des contrats en question. Les travaux mis en œuvre à la CAMEIC n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature. Il en résulte que les traités de réassurance conclus par la CAMEIC ne peuvent être qualifiés de traité de réassurance *finite* ou financière ; qu'ils suivent donc les règles de la réassurance classique.

Ce changement de méthode n'a donc aucune incidence dans les comptes de la CAMEIC.

Au plan du passif social, il est à noter que la CAMEIC a procédé à l'évaluation de son passif social sous la forme d'indemnités de fin de carrière, et a choisi de faire face à ce passif social par la mise en place d'un contrat avec la société GENERALI. Au 31.12.2010, les engagements de la CAMEIC sur ce point s'élevaient à 60 738 €, avec une première échéance prévue en décembre 2012. Le contrat mis en place prévoit la compensation de l'intégralité de ces engagements moyennant une cotisation annuelle de 9 178 €.

Au plan de la présentation des comptes : Depuis la création de la CMU (Couverture Médicale Universelle) au 1^{er} janvier 2000, cette contribution prélevée sur les cotisations de tout régime de soins de santé était considéré comme une partie intégrante de la cotisation. Elle était donc comptabilisée comme une prime et gonflait en quelque sorte le chiffre d'affaires de la société. Cette situation a été modifiée pour 2011, puisque la CMU devient une taxe fiscale et sera désormais comptabilisée comme telle dans nos comptes. Par contre, et pour éviter les inconvénients dues au mode de comptabilisation précédent, nous avons anticipé dans nos comptes 2010, la présentation qui sera officielle en 2011. Les primes ont donc été enregistrées hors taxe et hors CMU, et le montant correspondant à la CMU a été enregistré d'une part en produit dans un compte de taxe (445) et en charge (637).

Au plan des provisions de recours : un recours significatif mérite d'être évoqué ici, celui exercé sur le dossier *LVM/Classic China Run 2008* : La Société Louis Vuitton Malletier qui a signé en décembre 2007 un contrat d'annulation d'évènement destiné à couvrir la « *Louis Vuitton Classic China Run* », devant se dérouler en Chine du 23 mai au 1^{er} juin 2008, a annulé de son propre chef l'évènement objet du contrat le 22 avril 2008, en prétextant les évènements survenus en Chine et au Tibet

et le durcissement des mesures de sécurité imposées par les autorités chinoises. En conséquence de cette annulation injustifiée sur le plan contractuel, LVM a demandé le versement de l'indemnité prévue au contrat en cas d'annulation, et en réponse au refus de garantie opposé, a assigné la CAMEIC devant le Tribunal de Commerce de Paris. Contre toute attente, ce tribunal a rendu le 12 janvier 2011 un jugement favorable à LVM et a condamné la CAMEIC à payer sa part du sinistre (soit 628.412,86 €). Cependant, cette décision de justice très critiquable, dans le sens où le juge de 1^{ère} instance n'a pas cru bon de constater que l'assuré n'avait pu démontrer que le sinistre rentrait dans le cadre du contrat - qui est de garantir les conséquences financières de tout report ou annulation « *survenant indépendamment de sa volonté* ». En conséquence, nous avons interjeté appel de la décision de première instance et nous avons inscrit en provision de recours le montant de l'indemnité versée.

II - PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont présentés en conformité avec :

- les dispositions du Code de Commerce¹,
- les dispositions comptables du Code des assurances.²

2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix d'acquisition.

Les fichiers et système d'information sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an.

2.2.2. Placements

Les placements sont regroupés au bilan selon leur nature, qu'ils soient admis ou non en représentation des engagements techniques par le Code des assurances. Ce Code fixe par ailleurs les modalités d'évaluation de chaque type de placement, à savoir :

2.2.2.1. Valeurs mobilières amortissables³

Les obligations et titres de créances négociables⁴ (à l'exception des obligations indexées, des parts de fonds communs de créances et des titres participatifs) sont inscrites à leur prix d'achat à la date d'acquisition.

La différence positive (prime) ou négative (décote) entre le prix d'achat (hors intérêts courus) et la valeur de remboursement est amortie sur la durée résiduelle des titres.

Lors de l'arrêté comptable, la différence entre la valeur nette comptable de ces titres et leur valeur de réalisation ne fait pas l'objet d'une provision.

En revanche, lorsque le remboursement du principal ou des intérêts paraît compromis, une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée pour le risque estimé de non recouvrement.

2.2.2.2. Autres actifs relevant de l'article R 332-20 du Code des assurances

Les placements autres que les valeurs amortissables sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat ou de revient.⁵

Une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) est constituée⁶ ligne à ligne. La méthode de calcul retenue⁷ correspond à la différence entre la valeur de réalisation au dernier jour de l'exercice et la valeur d'actif.

¹ Cf. articles 8 à 16 du Code de Commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'article R 341-2 du Code des assurances.

² Cf. décret n° 94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 portant transposition de la directive n°91-674 CEE du 19 décembre 1991.

³ Évaluées selon les dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances

⁴ Énumérées aux 1°, 2° et 2°bis de l'article R 332-2 du Code des assurances

⁵ Cf. R 332-20 du Code des assurances

⁶ Cf. avis n° 2002-F du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002, dans la mesure où la valeur de marché d'un titre a été, de façon continue, inférieure à 20% de sa valeur inscrite au bilan au cours des six derniers mois.

⁷ Cf. avis du Conseil National de la Comptabilité du 5 mai 2003,

Lorsque la valeur globale inscrite au bilan (donc déduction faite des provisions pour dépréciation à caractère durable) est inférieure à la valeur globale de réalisation calculée⁸ une **provision pour risque d'exigibilité (PRE)** est constituée pour le montant de la différence.

Pour ce qui concerne les actifs immobiliers et en particulier l'immeuble dont la société est propriétaire, la part amortissable représente 15% de sa valeur d'achat et est amortissable sur 20 ans.

2.2.2.3. Normalisation du régime fiscal des produits de placements des sociétés d'assurances

Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés sont tenues d'évaluer les parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers qu'elles détiennent, à la clôture de chaque exercice, à leur valeur liquidative à cette date. L'écart d'évaluation constaté par rapport à leur valeur liquidative à l'ouverture de l'exercice, ou au prix d'acquisition pour les titres acquis au cours de l'exercice, est compris dans le résultat imposable.

Les entreprises régies par le code des assurances, jusqu'à présent dispensées de cette obligation, sont désormais soumises au régime de droit commun.

2.2.3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

2.2.3.1. Provisions pour primes émises non acquises (PENA)

Concerne la participation des réassureurs dans les primes non acquises à l'exercice.

2.2.3.2. Provisions pour sinistres (PSAP)

Concerne la participation des réassureurs dans les sinistres.

2.2.4. Créances

2.2.4.1. Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ces créances concernent :

- les primes acquises à l'exercice « N » encaissées sur l'exercice « N + 1 »,
- les commissions des apporteurs d'affaires sur les primes non acquises.

2.2.5. Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût historique.

2.2.5.1. Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées au prix de revient ou d'acquisition.

Elles sont amorties linéairement à compter de la mise en service de l'immobilisation, sur la durée suivante :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| - matériels de transport : | amortis sur 3 ans |
| - matériel et mobilier de bureau, agencement et installations : | amortis sur 10 ans |
| - fournitures de bureau, fournitures informatique : | amortis dès le 1 ^{er} exercice |

2.2.6. Comptes de régularisation

2.2.6.1. Intérêts courus sur obligations cotées

Les intérêts courus enregistrés à la clôture de l'exercice sont calculés par référence à la cote officielle au dernier jour de l'exercice.

2.2.6.2. Frais d'acquisition reportés

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice est inscrite à l'actif du bilan.

⁸ Cf. R 332-20-1 du Code des assurances

2.2.6.3. Autres comptes de régularisation

- différence sur prix de remboursement à percevoir. Elle correspond à l'amortissement de l'excédent de la valeur de remboursement des titres amortissables sur leur valeur d'acquisition, calculé selon la méthode indiquée en **2.2.2.1.**
- charges constatées d'avance : factures acquittées en 2010 concernant l'exercice 2011.

2.2.7. Capitaux propres

2.2.7.1. Réserves pour risques exceptionnels

Cette réserve, constituée en 1947, a vocation à « *intervenir après l'utilisation des ressources normales de l'exercice, dans la mesure nécessaire au règlement intégral de tous les sinistres et sans qu'il soit utile de recourir directement à un appel complémentaire de cotisation* ».

2.2.7.2. Réserve de prévoyance

Cette réserve a été créée par l'article 149 du décret du 30 décembre 1938.

2.2.7.3. Réserve de capitalisation

Cette réserve est destinée à faire face à la dépréciation des valeurs (obligations à taux fixe) comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Cette réserve fait l'objet de prélèvements ou de versements en cas de vente de ces valeurs avant leur terme.

Le montant de ces mouvements est calculé⁹ de manière à ce que le rendement actuariel des titres, après prélèvement ou versement, demeure égal à celui qui était attendu lors de l'acquisition des titres.

L'article 23 de la loi de finances pour 2011 instaure une taxe exceptionnelle nommée « exit tax » assise sur le montant de la réserve de capitalisation au 31 décembre 2009 constituée en franchise d'impôt par les sociétés d'assurance. Par ailleurs, les sommes dotées ou reprises sur cette réserve ne seront désormais plus déductibles ou imposables pour les exercices clos à compter de la promulgation de la loi.

Le taux de la taxe est fixé à 10 % et plafonné à 5 % du montant des fonds propres, y compris la réserve de capitalisation. Son montant (11K€) est imputé au report à nouveau.

2.2.8. Provisions techniques

2.2.8.1. Provisions pour participation aux résultats

Une participation aux résultats a été servie en 2010 au titre de l'assurance annulation mariage ARIAS ARMONIE (5% du montant de la cotisation HT acquittée au cours de l'exercice en l'absence de sinistre).

2.2.8.2. Provisions pour sinistres

Les sinistres sont enregistrés dès connaissance de leur survenance, et sont répartis en comptes de sinistres payés ou restant à payer (PSAP). Le calcul de réassurance se fait sur le même principe.

Elles comprennent :

- **les provisions pour sinistres (PSAP)** : qui correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal restant à régler au titre des sinistres connus et ouverts à la clôture de l'exercice, déterminée dossier par dossier ou forfaitairement et globalement pour un produit donné en fonction de l'expérience acquise sur ce produit ;
- **les provisions pour frais de gestion des sinistres (PFGS)** : qui correspondent à l'estimation des frais internes qui seront nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice ;
- **Les prévisions de recours** : qui comprennent les prévisions de recours en matière de recouvrement des loyers impayés, et les recours exercés contre des tiers.

⁹ Dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'Économie et des Finances.

2.2.8.3. Provision pour primes émises non acquises (PENA)

Les primes sont enregistrées à l'émission, nettes d'annulation et sont réparties en comptes de primes émises et primes non acquises à l'exercice (PENA). Le calcul de réassurance se fait sur le même principe

Cette provision constate pour chaque contrat *annuel* échu à une date anniversaire autre que le 1^{er} janvier de l'exercice « N », la part des primes émises comprises entre le 31 décembre de l'exercice « N » et la date de fin d'événement au cours de l'exercice « N + 1 ».

2.2.8.2. Provision pour risque d'exigibilité (PRE)

Cette provision constate la moins-value latente globale existant entre la valeur globale brute (prix d'achat) des actifs non-obligataires et leur valeur globale de réalisation (valeur de marché). Satisfaisant aux règles prudentielles de représentation des engagements règlementés et de couverture de l'exigence de marge de solvabilité la dotation de l'exercice représente un tiers de ce montant.

2.2.8.4 Provision pour risque en cours (PReC)

Cette provision est destinée à couvrir, pour les contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises. (Art. R.331-6)

2.2.8.5. Sur le plan des opérations techniques de contrats en gestion déléguée, certaines observations de l'ACP ont été prises en compte sur le mode de comptabilisation sans impact matériel sur le résultat en raison du taux élevé de cession de réassurance de ces contrats.

2.2.9. Comptes de régularisation passifs

Amortissement de la différence constatée sur les prix de remboursement des titres amortissables. Ces montants correspondent à l'amortissement de l'excédent de la valeur d'acquisition des titres amortissables sur leur valeur de remboursement.¹⁰

2.2.10. Produits des placements

2.2.10.1. Revenus des placements

Ils comprennent :

- les intérêts courus de l'exercice ainsi que les dividendes acquis de l'exercice ;
- les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières déterminées selon la base du « first in/first out » (FIFO) et enregistrées au compte de résultat l'année de la cession.

Produits et charges des placements sont enregistrés au compte non technique.

A l'inventaire, l'entreprise calcule le rapport entre :

- le total des provisions techniques et de la réserve de capitalisation,
- la somme de ce total, des capitaux propres (capital social, réserves hors réserve de capitalisation, report à nouveau, résultat de l'exercice), des provisions règlementées et des autres provisions pour risques et charges.

Ce rapport est appliqué aux produits des placements nets des charges de placements ; le montant ainsi calculé est :

- soustrait du compte non technique, rubrique : « *produit des placements transférés* »,
- pour être ajouté au compte technique, rubrique : « *produit des placements alloués* ».

2.2.11. Frais généraux et charges par destination

Frais généraux

Les frais généraux sont enregistrés au cours de l'exercice dans des comptes de charges par nature. Chaque trimestre, selon chaque nature de frais, ils sont affectés aux comptes de charges par destination :

- soit en totalité, lorsque la nature des frais correspond à une unique destination,
- soit par application d'une clé de répartition, lorsqu'ils concernent plusieurs destinations.

¹⁰ Calculé selon la méthode indiquée en 2.2.2.1

Les clés de répartition sont déterminées sur la base d'estimation du temps passé par le personnel sur chaque destination. Les modalités de répartition des charges par destination ont fait l'objet d'une revue des clés au cours de l'exercice 2010.

Frais de gestion des sinistres

Ils comprennent l'ensemble de frais internes et externes liés à l'évaluation, au suivi et aux règlements des sinistres, y compris la rémunération spécifique des tiers chargés de telles opérations pour le compte de l'entreprise.

Frais d'acquisition

Ils comprennent les commissions d'acquisition versées aux divers apporteurs d'affaires ainsi que les frais internes liés à l'acquisition de nouveaux contrats.

Frais d'administration

Ils comprennent les frais résultant de la gestion des contrats, de quittance périodique et d'encaissement des primes.

Frais de gestion des placements

Ils comprennent les frais internes et externes liés à la gestion des placements.

Autres charges techniques

Elles comprennent les frais ne pouvant être affectés aux destinations ci-avant selon la clé de répartition.

Autres charges non techniques

Les charges et produits non techniques sont les frais ou produits sans lien avec les opérations d'assurance, à l'exception des charges et produits exceptionnels.

2.2.12. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués par les charges et produits ne relevant, ni des éléments techniques, ni des éléments non techniques, de par leur caractère indépendant de l'activité normale de l'entreprise, non récurrent, et d'une ampleur particulièrement significative. Aucun résultat exceptionnel n'a été constaté en 2010.

2.2.13. Participation du personnel aux résultats de l'entreprise

Un accord d'intéressement a été mis en place¹¹ en 2005. Son calcul se base sur la performance globale de l'entreprise définie selon deux critères de performance et un critère de résultat.

¹¹ Cf. Loi du 19 février 2001 et articles L.441-1 et suivants du Code du travail

2.3. Données comparatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009

Conformément aux dispositions comptables, les états financiers et, éventuellement, les notes annexes ci-après, présentent des données comparatives relatives à l'exercice précédent.

NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Note 1 : Actifs incorporels

Valeurs brutes (en K€)

Rubrique	2009	Acquisitions	Cessions	2010
Logiciels	152	69		221
Fichiers	32			32
Total	184	69	-	253

Amortissements et dépréciations (en K€)

Rubrique	Cumul 2009	Dotations	Reprises	Cumul 2010
Logiciels	116	28		144
Fichiers	32			32
Total	148	28	-	176

Valeurs nettes (en K€)

Rubrique	Net 2009			Net 2010
Logiciels	36			77
Fichiers	0			0
Total	36			77

Note 2 : Placements

Valeurs brutes (en K€)

Rubrique	2009	Acquisitions	Cessions	2010
Placements immobiliers	1.936			1.936
Actions et autres titres	5.868	3.823	5.322	4.369
Obligations et autres titres	5.325	2.670	1.997	5.998
Total	13.129	6.493	7.319	12.303

Variation des montant nets (en K€)

Rubrique	2009	Variations de l'exercice			2010
	Montant net	Mouvements d'actifs	Amortissements et provisions	Reprise des amortissements et provisions	Montant net
Placements immobiliers	1.901		13		1.888
Actions et autres titres	5.459	-1498	52		3.908
Obligations et autres titres	5.067	665	-18		5.750
Total	12.427	-833	47		11.546

État récapitulatif des placements

1. Placements (en €)

Récapitulation par nature						
Rubrique	Valeurs 2009			Valeurs 2010		
	brute	nette	réalisation	brute	nette	réalisation
Placements immobiliers	1 935 846,65	1 900.957,82	1 985 844,26	1.935.846,65	1.888.020,32	1.985.844,26
Actions et autres titres	5.868.133,61	5.459.370,77	5.422.229,64	4.368.863,45	3.907.900,14	3.865.668,75
Obligations et autres titres	5.325.378,30	5.067.004,98	5.224.063,30	5.997.954,64	5.749.769,14	5.865.293,89
Autres dépôts, cautions	5.769,41	5.769,41	5.769,41	8.649,41	8.649,41	8.649,41
Total	13.135.127,97	12.433.102,98	12.637.906,62	12.311.314,15	11.554.339,01	11.725.456,31

Récapitulation par mode d'estimation						
Rubrique	Valeurs 2009			Valeurs 2010		
	brute	nette	réalisation	brute	nette	réalisation
Estimation art. R 332-19	5.000.717,52	4.889.699,92	5.048.287,36	5.689.002,92	5.595.033,01	5.788.282,66
Estimation art. R 332-20	8.134.410,45	7.543.403,06	7.589.618,91	6.622.311,23	5.959.306,00	5.937.173,65
Total	13.135.127,97	12.433.102,98	12.637.906,62	12.311.314,15	11.554.339,01	11.725.456,31

Récapitulation par affectation						
Rubrique	Valeurs 2009			Valeurs 2010		
	brute	nette	réalisation	brute	nette	réalisation
Affectation des provisions techniques	13.135.127,97	12.433.102,98	12.637.906,62	12.311.314,15	11.554.339,01	11.725.456,31
Total	13.135.127,97	12.433.102,98	12.637.906,62	12.311.314,15	11.554.339,01	11.725.456,31

2. Autres actifs affectés à la représentation des provisions techniques (en €)

Rubrique	Valeurs 2009			Valeurs 2010		
	Brute	nette	réalisation	Brute	nette	Réalisation
Autres actifs	59 481,07	59 481,07	59 481,07	429.976,02	429.976,02	429.976,02

3. Détail des placements immobiliers (en €)

Rubrique	Valeurs 2009			Valeurs 2010		
	Brute	nette	réalisation	brute	nette	réalisation
Immeubles	1.935.846,65	1.900.957,82	1.985.844,26	1.935.846,65	1.888.020,32	1.985.844,26
Total	1 935 846,65	1 913 895,32	1 985 844,26	1.935.846,65	1.888.020,32	1.985.844,26

Note 3 : Créances

Créances nettes (en K€)

Rubrique	2009			2010		
	< 1 an	> 1 an	Total	< 1an	> 1 an	Total
Primes restant à émettre	150		150	0		0
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1.992		1.992	2.244		2.244
Autres créances nées d'opérations de réassurance	14		14	210		210
Autres créances	92		92	121		121
Total	2.248	-	2.248	2.575		2.575

Note 4 : Autres actifs

Détail des actifs corporels d'exploitation

Valeurs brutes (en K€)

Rubrique	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Matériel informatique	36			36
Mobilier de bureau	70	2		72
Agencements, installations	208	14		222
Dépôts, cautionnements	6	3		9
Total	320	19		339

Amortissements et dépréciations (en K€)

Rubrique	cumul 2009	Dotations	Reprises	cumul 2010
Matériel informatique	36			36
Mobilier de bureau	45	4		49
Agencements, installations	67	21		88
Dépôts, cautionnements				
Total	148	25	-	173

Valeurs nettes (en K€)

Rubrique	2009	2010
Matériel informatique		
Mobilier de bureau	25	23
Agencements, installations	141	134
Dépôts, cautionnements	6	9
Total	172	166

Note 5 : Comptes de régularisation actif & passif

Actif (en K€)

Rubrique	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Intérêts courus non échus	46	32		78
Différence sur prix des obligations	49	30	54	25
Charges constatées d'avance	6	15	6	15
Frais d'acquisition reportés	512		76	436
Total	613	77	136	554

Passif (en K€)

Rubrique	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Différence sur prix des obligations	156		40	116
Total	156		40	116

Note 6 : Capitaux propres**Mouvements ayant affecté la composition des capitaux propres (en K€)**

Rubrique	2009	2010
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	12.526	11.996
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-530	-333
Réserve pour dépréciation à caractère durable		
Réserve de capitalisation		
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	11.996	11.663

Détail des capitaux propres (en K€)

Rubrique	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Fonds d'établissement	240			240
Réserve libre	3 744			3.744
Réserve pour risques exceptionnels	6.911			7.441
Réserve de prévoyance	995			995
Réserve de capitalisation	106			106
Total des Réserves	11.756			12.286
Report à nouveau				-863
Affectation au Report à nouveau de l'Exit tax/réserve de capitalisation				-10
Total des capitaux propres	11 996			11.653

Note 7 : Provisions techniques**Évolution des provisions techniques (en K€)**

Rubrique	Total	2009					Total	2010				
		2005	2006	2007	2008	2009		2006	2007	2008	2009	2010
Provisions sinistres à l'ouverture – Total :	808	184	30	178	416		3.881	5	366	95	3.415	
Sinistres payés sur ex. antérieurs AGAPE ASPEE					67			8	40	120		
Sinistres payés sur ex. antérieurs ARIAS		184	30	123	187			131	7	1.445		
Sinistres payés sur ex. antérieurs SANTE					2			100		1.034		
Sinistres payés sur ex. antérieurs AIA				13	5			20		2		
Sinistres payés sur ex. antérieurs APEFI				42	130			5	107	44	148	
Sinistres payés sur ex. antérieurs DOMMAGES					25					4	666	

Rubrique	Total	2009					Total	2010				
		2005	2006	2007	2008	2009		2006	2007	2008	2009	2010
Provisions sinistres à la clôture – Total :	3.881		5	366	95	3.415	2.253	62	-115	-176	-3107	1083
Provisions sinistres à la clôture AGAPE-ASPEE				8	40	120			-3	-49	-90	162
Provisions sinistres à la clôture ARIAS				131	7	1.445		64	-5	-7	-480	-532
Provisions sinistres à la clôture APEFI/GARDS			5	107	44	148		-2	-107	-36	-91	393
Provisions sinistres à la clôture SANTE				100		1.034				-100	-1024	1185
Provisions sinistres à la clôture AIA				20		2				-20	0	0
Provisions sinistres à la clôture Loyers impayés											-1225	-866
Provisions sinistres à la clôture Pannes Mécaniques											-47	111
Provisions sinistres à la clôture DOMMAGES					4	666				36	-152	630
Charges sinistres à la clôture							36					36
Part cessionnaires dans prov. techniques	3.172		4	286	8	2.874	1.796	49	-95	-108	-2478	836

Évolution de la charge des sinistres au cours des trois derniers exercices (en K€)

Exercices de survenance	
2008	
Sinistres payés	4 518
Provisions au 31.12.08	824
Charges de sinistres (S)	5 342
Primes acquises (P)	8 477
% S/P	63,02%
2009	
Sinistres payés	7.038
Provisions au 31.12.09	3.485
Charges de sinistres (S)	10.523
Primes acquises (P)	13.281
% S/P	79,23%
2010	
Sinistres payés	12.997
Provisions au 31.12.10	-1.590
Charges de sinistres (S)	11.407
Primes acquises (P)	20.447
% S/P	55.79%

Autres Provisions techniques

Rubrique	2009	2010
Provision pour risque d'exigibilité	-174	0

Note 8 : Provisions pour risques et charges

Rubrique	2009	2010
Provision pour risques	néant	néant

Note 9 : Autres dettes

Dettes nettes (en K€)

Rubrique	2009			2010		
	< 1 an	> 1 an	Total	< 1an	> 1 an	Total
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	24		24	10		10
Autres dettes nées d'opérations de réassurance	2 230		2 230	2.130		2.130
Personnel	69		69	78		78
État, Organismes de sécurité sociale	400		400	463		463
Créanciers divers	69		69	70		70
Total	2 792	-	2 792	2.751		2.751

NOTES SUR LE HORS BILAN

Note 10 - Engagements donnés et reçus

Rubrique	2009	2010
Valeurs reçues en nantissement en K€	-	-

Engagements envers les dirigeants, les entreprises liées ou les entreprises avec lien de participation

2009			2010		
Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec liens de participation	Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec liens de participation
437	néant	néant	447	néant	néant

Il est à noter que la CAMEIC a procédé à l'évaluation de son passif social sous la forme d'indemnités de fin de carrière, et a choisi de faire face à ce passif social par la mise en place d'un contrat avec la société GENERALI. Au 31.12.2010, les engagements de la CAMEIC sur ce point s'élevaient à 60 738 €, avec une première échéance prévue en décembre 2012. Le contrat mis en place prévoit la compensation de l'intégralité de ces engagements moyennant une cotisation annuelle de 9 178 €.

Note 11 : Autres engagements

Rubrique	2009	2010
Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété	néant	néant

Notes sur le Compte de résultat

Note 12 : Produits et charges des placements

Ventilation des produits de placements (en k€)

Rubrique	2009	2010
Revenus des placements	295	310
Autres produits des placements	37	0
Profits provenant de la réalisation des placements	80	116
Total des revenus de placements	412	426

Ventilation des charges de placements (en K€)

Rubrique	2009	2010
Frais financiers	88	102
Pertes provenant de la réalisation des placements	449	34
Autres charges des placements	15	64
Total	552	200

Résultat net des placements (en K€)

Rubrique	2009	2010
Revenus des placements	412	426
Charges des placements	552	200
Résultat net des placements	-140	226

Note 13 : Primes et commissions

Ventilation des primes brutes émises par zone géographique (en K€)

Rubrique	2009	2010
Affaires directes en France	14 515	19.585

Commissions (en K€)

Rubrique	2009	2010
Affaires directes en France	5 329	7.586

Note 14 : Autres informations sur les charges par nature et par destination

Ventilation des charges de personnel (en K€)

Rubrique	2009	2010
Salaires bruts	508	612
Charges sociales	252	292
Autres	14	9
Charges fiscales	74	84
Total	848	997

Effectifs

Rubrique	2009	2010
Cadres	5	7
Employés	5	5
Total effectif moyen	10	12

Ventilation des charges par nature en charges par destination

Répartition des charges pour 2010			
charges par nature	en K€	charges par destination	en K€
Honoraires sinistres		Frais de gestion des sinistres	140
Commissions et frais d'acquisition 642	7.586	Frais d'acquisition	5.748
Achats		Frais d'administration	2.924
Services extérieurs 91	210	Autres charges techniques	172
Autres services extérieurs 92	65	sous total	8.984
Impôts et taxes 93	125	Charges non techniques	
Charges de personnel 941-945	905	Charges des placements	75
Autres charges de gestion courante 947	19	Charges exceptionnelles	
Charges des placements 927	3	sous total	
Autres charges 953	3		
Dotations aux amortissements 981	66		
Variation des provisions 64209	77		
Total	9 059	Total	9.059

Note 15 : Intéressement des salariés

Selon les critères retenus, et en vertu d'une décision complémentaire du Conseil d'administration, l'intéressement s'élève pour l'exercice 2010, à **22 K€**.

Note 16 : Fiscalité

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en €)

Rubrique	2009	2010
Opérations ordinaires		
Opérations exceptionnelles		
Total	Néant	Néant

Le bénéfice de l'exercice fait l'objet d'un report en avant.

AUTRES INFORMATIONS

Note 17 : Information relative aux entreprises liées : néant

Note 18 : Dirigeants

Avances et crédits accordés dans l'exercice aux administrateurs	Néant
Engagements pris pour le compte des administrateurs au titre d'une garantie	Néant
Montant global des rémunérations accordées dans l'exercice aux administrateurs	Néant
Engagements de retraite envers les administrateurs	Néant

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance approuve le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION

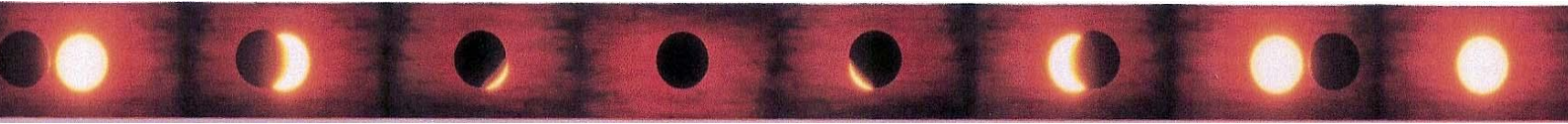
L'Assemblée Générale décide conformément aux propositions du Conseil d'Administration, d'imputer le résultat de l'exercice 2010, soit 115 K€ au report à nouveau

Le Secrétaire



Le Président





SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES

25, rue de Madrid—75008 Paris
Téléphone : 01 45 22 85 64 - Télécopie : 01 44 70 03 36
E-mail : info@cameic.com - Internet : www.cameic.com

Entreprise régie par le Code des assurances
Autorité chargée du contrôle : ACP
Autorité de Contrôle Prudentiel
61, rue Taitbout—75009 Paris